

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23088851

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 JUIN 2023

Enregistré au Greffe

N° d'entreprise : **0464 267 734**

Nom

(en entier) : **Sika Automotive Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Landas 2, 1480 Saintes**

Objet de l'acte : Décès d'administrateur - Cooptation d'administrateur

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 12 juin 2023

À la suite du décès de Monsieur Samuel Pluess, le conseil d'administration est composé d'un seul membre. Le soussigné, constituant l'unique membre du conseil d'administration de la Société,

PREND ACTE du décès de Monsieur Samuel Pluess le 10 mai 2023, réduisant le nombre d'administrateurs de la Société en dessous du seuil prévu par l'article 14 des statuts de la Société.

PREND ACTE de la cooptation de Monsieur Morten Muschak en tant qu'administrateur et ce, à compter du 10 mai 2023, conformément à l'article 14 des statuts de la Société. La nomination de Monsieur Morten Muschak en tant qu'administrateur de la Société sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

DÉCIDE que Monsieur Morten Muschak exercera son mandat d'administrateur à titre gratuit.

DÉCIDE de constituer comme mandataires tout membre de B-Docs BVBA, Rue du Taciturne 27, 1000 Bruxelles ainsi que Jérémy Filbiche et Philippe de Lathuy du cabinet d'avocats Linklaters LLP, Rue Brederode 13, à 1000 Bruxelles, avec pouvoir d'agir individuellement ou conjointement et avec faculté de substitution, pour le représenter en vue d'accomplir toutes les formalités administratives vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et le greffe du tribunal de l'entreprise, ainsi que toute autre formalité administrative liée aux résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique,

Philippe de Lathuy
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).